



# ENTREPRISES AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

MERCI D'IMPRIMER, DE SIGNER ET D'ENVOYER CE BULLETIN,  
ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (RIB)  
AUX RESTOS DU CŒUR, 8 RUE D'ATHÈNES, 75009 PARIS,  
**AVANT LE 20 DU MOIS.**

*Cette autorisation de prélèvement permanent peut être suspendue à tout moment sur simple lettre ou appel téléphonique.*

Pour aider les plus démunis à s'en sortir, j'approuve l'action des Restaurants du Cœur en donnant régulièrement, par prélèvement automatique (*formule la plus économique en frais de gestion*).

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever :

Le 7 de chaque  mois  trimestre  semestre  année

Un montant de  20 €  40 €  80 €  Autre montant ..... €

A compter du \_\_/\_\_/\_\_

Date et signature obligatoire :

➔ **Mes coordonnées :**

Raison sociale : .....

Nom du correspondant : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

E-mail : .....

**Numéro national d'émetteur :**

393191

**Nom et adresse du créancier :**

Les Restaurants du Cœur

8, rue d'Athènes - 75009 PARIS

Je demande à recevoir mon reçu fiscal par mail

➔ **Ma banque :**

Agence : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

*N'oubliez pas de joindre un Relevé d'Identité Bancaire à cette autorisation de prélèvement.*

La loi Coluche vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu correspondant à 60 % du montant de votre versement, pris dans la limite de cinq pour mille du chiffre d'affaires de votre entreprise, avec report de l'excédent éventuel durant les cinq exercices suivants.

Pour toute information complémentaire, contactez le service Donateurs des Restos du Cœur :  
01 53 32 23 27 - [service.donateurs@restosducoeur.org](mailto:service.donateurs@restosducoeur.org)

